



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

Objet : Affectation des résultats du compte administratif 2021 du budget principal

Date de la convocation : 7 juillet 2022

Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022-JUIN-01-05 en date du 2 juin 2022 portant approbation du compte administratif 2021 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 11 juillet 2022.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre. Monsieur Jean Sébastien de CASALTA s'étant abstenu.

Article 1 :

- **Approuve** le résultat global de clôture de l'exercice 2021 correspondant au produit du résultat de la section de fonctionnement, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2022, soit :

Résultat d'exploitation	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2021	58 194 792,91
- Dépenses de l'exercice 2021	55 386 258,27
+ Solde reporté de l'exercice 2020	2 561 334,50
= Résultat de la section d'exploitation	5 369 869,14
Résultat brut de la section d'investissement	En €
Recettes d'investissement de l'exercice 2021	27 630 368,62
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2021	31 360 139,70
+ Solde reporté de l'exercice 2020	1 246 005,64
= Résultat Brut de la section d'Investissement	- 2 483 765,44
+ Solde Restes à Réaliser 2021	
= Résultat Net de la section d'Investissement	- 2 483 765,44

Article 2 :

- **Approuve** le Résultat Net de clôture de la section d'investissement, qui s'élève à 1 653 654,62€, en intégrant des Restes à réaliser en dépenses et recettes de 2021. Il n'y a donc pas de besoin de financement à couvrir.

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2021	En €
Résultat de la section d'exploitation (réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	5 369 869,14
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	- 2 483 765,44
Résultat brut de l'exercice 2021	2 886 103,70
+ Solde Restes à Réaliser 2021	253 947,64
Résultat Net de clôture 2021	3 140 051,34

Article 3 :

- **Précise que** le résultat global de clôture pour l'exercice 2021 s'élève à **2 483 765,44€.**

Article 4 :

- **Décide** de reporter sur la ligne D001 du Budget Supplémentaire 2022 le résultat de la section d'investissement : **2 483 765,44€**

Article 5 :

- **Décide** d'affecter au compte 1068, l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de : **2 500 00,00€**

Article 6 :

- **Décide** d'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2022: **2 869 869,14€.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.